

eme
VOCATION ENVIRONNEMENT

école des métiers de l'environnement

présentation

2009

- Association loi 1901 à but non lucratif
- Formation supérieure scientifique et technique
- EME ingénieur environnement
 - Formation d'ingénieurs : 63% de l'effectif
 - Recherche et développement
- EMTE
 - Formation de techniciens supérieurs : 37% de l'effectif
- Ressources humaines et matérielles
 - Budget : près de 2 M€, dont 1,3 M€ pour le cycle ingénieur
 - Bâtiment : 4 600 m² appartenant au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
 - 17 enseignants permanents
 - 14 administratifs et techniciens

Formation - Établissement - Stratégie - Politique
Présentation - Organisation - Actualité 07

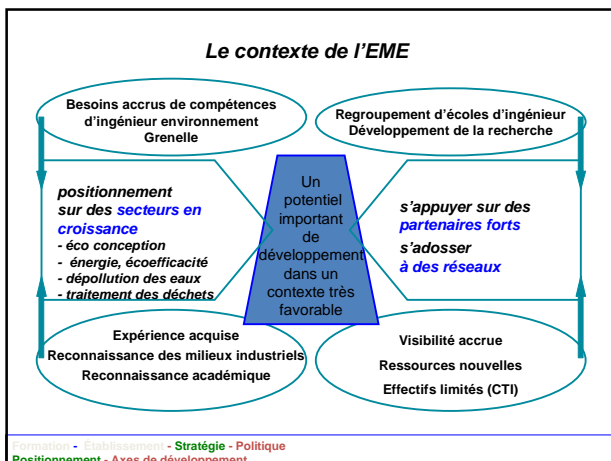
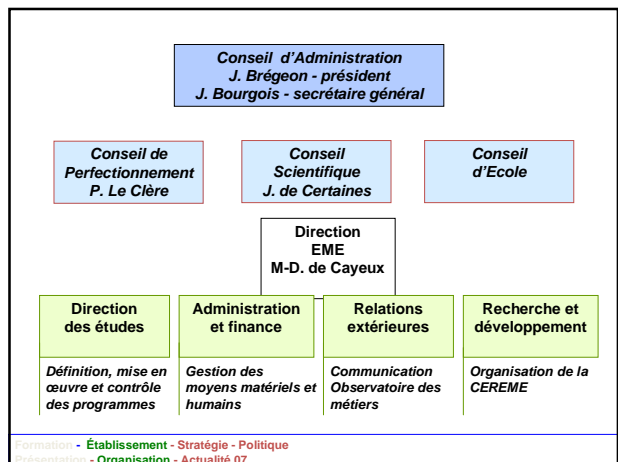
- Objectifs généraux Génie de l'environnement

Compétences d'ingénieur

- Eau
- Déchets
- Ecoefficacité
- Management,
- Ecocertification

- Objectifs métiers
- Ingénieur en management QSE
- Chargé de mission
- Chargé d'études
- Ingénieur étude et travaux
- Ingénieur procédés

Formation - Établissement - Stratégie - Politique
Objectifs - Contenus - Accès - Débouchés



eme

Ker Lann, le 9 juin 2009

Développement durable & Etablissements d'enseignement supérieur

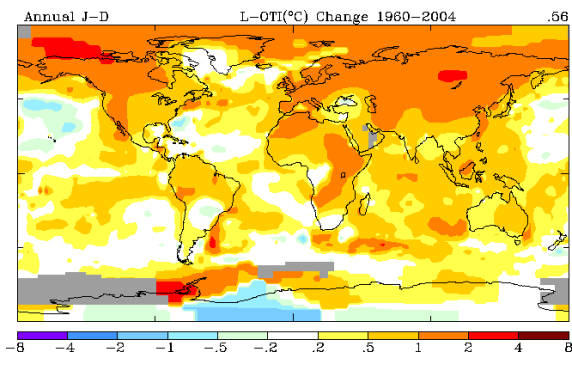
Évolution

- 2003-2007 CGE
- 2007 Grenelle de l'environnement
- 2008 Groupe interministériel Education au développement durable
- 2009 Loi Grenelle 1 / Plan vert

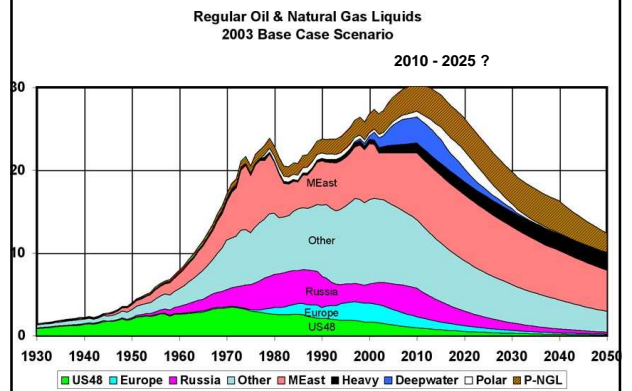
De grands enjeux imbriqués

- Réchauffement climatique
- Effondrement de la biodiversité
- ✗ Démographie vs Développement
- Fin de l'économie pétrole
- Sécurité alimentaire

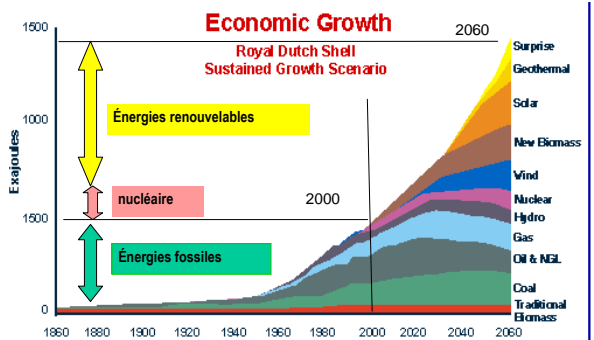
Réchauffement enregistré entre 1960 et 2004



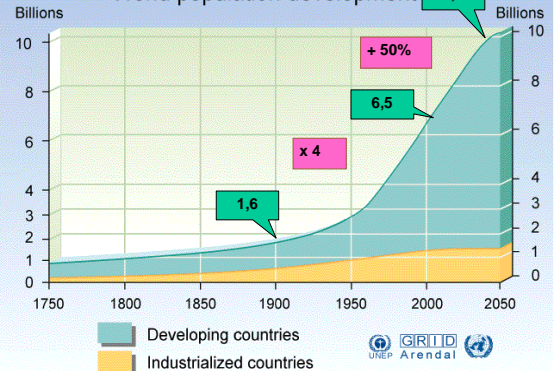
Le Peak oil... bientôt franchi ?

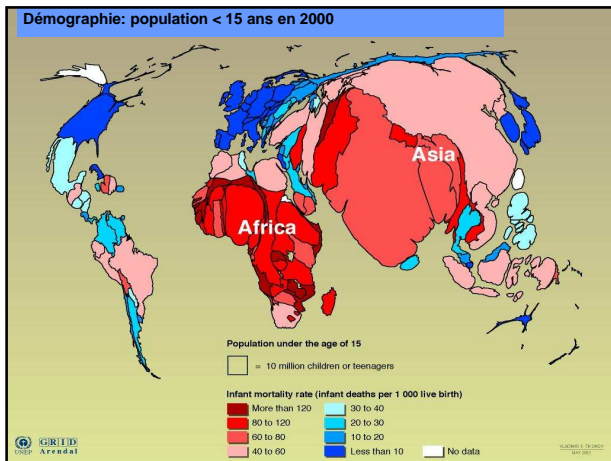


Couverture des besoins énergétiques scénario de production

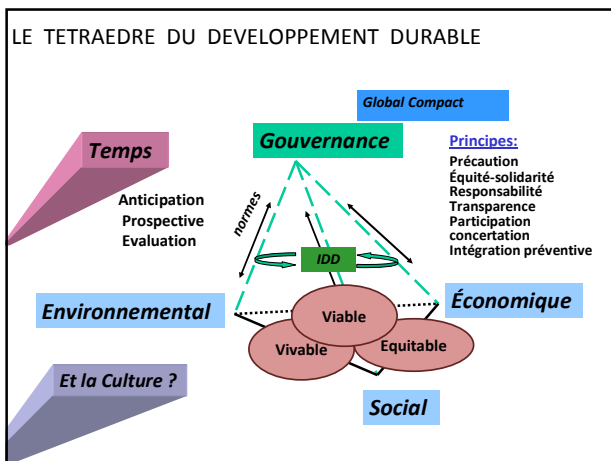
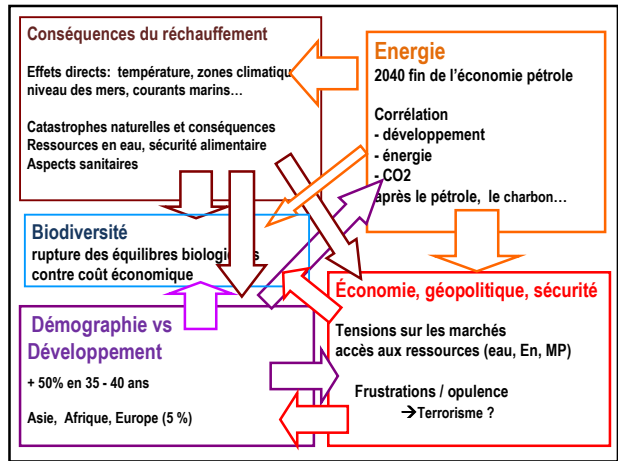
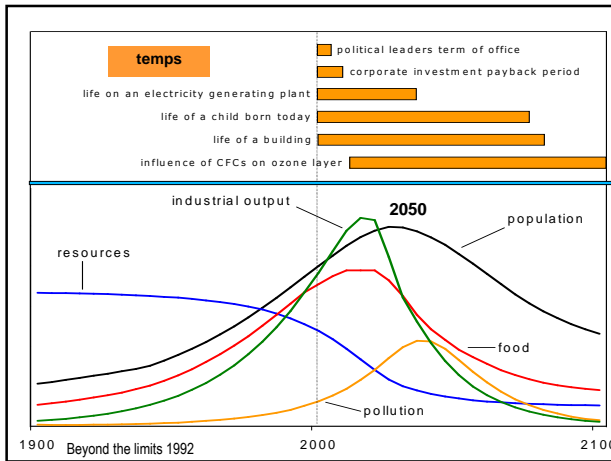


World population development





- **DÉMOGRAPHIE** (+ 50 % d'ici 2050, soit + 3 milliards hab.)
 - **DEMANDE CROISSANTE EN RESSOURCES (E,MP)**
 - **EMISSIONS, POLLUTIONS, DECHETS...**
 - **DÉGRADATION DES MILIEUX**
 - **RUPTURE DES EQUILIBRES ÉCOLOGIQUES**
- EMCH - La biodiversité, CEE, 5ème session, 16 décembre 2004



- La Conférence des grandes écoles et le développement durable**
- 2003 Charte
 - 2004 Livre Blanc
 - 2006 Congrès de Brest, Global compact, CD rom
 - 2007 Groupe de travail
 - 2007 Référentiel v1, Rencontres DD
 - Bonnes pratiques (Graines de changement)
 - 2008 colloque Comop Education / Recherche
 - 2009 Rencontres DD 4-5 juin, rapport CGE juillet
 - 2009 Plan vert
 → Labellisation DD

Groupe de travail interministériel
Education au développement durable

MESR, MEN, MEDDAT, MAP, MASSP

Extraits, mesures phares et
propositions du rapport

31 janvier 2008

Concertation multi parties prenantes
plus de 80 responsables et experts mobilisés

Préalables
DD vs EDD

Le DD n'est pas un champ (≠ environnement) mais une finalité, une philosophie et une méthode pour l'action.

- Le DD suppose la **compréhension des enjeux**, propose des **objectifs** et une **nouvelle manière de penser et d'agir**.
- Le DD doit s'appuyer sur un corpus de connaissances étendu et sur des méthodes spécifiques (*analyse, décision, mise en œuvre, évaluation...*)

L'EDD ne constitue pas une discipline.

- **Les différentes disciplines sont interpellées** et appelées à contribuer au développement durable.

Principes pour l'EDD

- **EDD, clef de l'efficacité de la politique nationale de DD** Nécessaire volet « compétences et RH »
- **De l'ère de l'expérimentation à celle de la généralisation** par l'**intégration** et le **partenariat** avec les acteurs pertinents.
NB/ Le changement d'échelle est considérable.
- **Tous les établissements en démarche globale de DD (E3D, agenda 21 scolaire).**
→ *L'établissement est l'espace privilégié de l'EDD (premier espace et objet d'application de l'EDD).*

Propositions

1. **Intégration** par la sphère éducative
2. **Formation** des enseignants et responsables
3. Formation des acteurs
4. **Partenariats** (associations, acteurs...)
5. Schéma national Education et formation
6. Ressources et dispositif de soutien
7. Gouvernance (Charte...)
8. Financement (Fondation...)

1. Intégration du DD

Intégration par :

- **la formation des intervenants** de la sphère éducative et de ses partenaires
- **l'adaptation et l'orientation des contenus**, des modalités et des pratiques pédagogiques
- **la cohérence entre le fonctionnement** des établissements **et les préceptes** du développement durable (*gouvernance, parties prenantes, évaluation...*)

2. Formation des enseignants et des responsables

Nécessaire formation des enseignants et des responsables (démarches E3D; agenda scolaire)

- Bonnes pratiques / fonctionnement
- Intégration du DD dans les contenus et modalités pédagogiques
 - **Intégration disciplinaire**
 - **Transversalité et pluridisciplinarité**
 - **Partenariat avec et pour les acteurs**

NB/ Démarche de formation à partir des plus hauts niveaux

3. Formation des acteurs

Acculturation au DD de la sphère éducative

- pour elle-même / mission d'enseignement,
- pour contribuer à la sensibilisation et la formation des acteurs,

Recommandations / **formation continue:**

prendre en compte les besoins des acteurs
les associer aux orientations de la sphère éducative
intégrer le DD dans toutes les actions de formation continue
(Cf. Chantier des partenaires sociaux).

4. Partenariats

Définir des modalités de collaboration pertinentes et efficaces entre les différents acteurs directs de la sphère éducative, ses partenaires et parties prenantes.

→ **Charte nationale:** cadre / modalités de partenariat

Acteurs de l'EDD

- **Associations:** rôle historique, savoir-faire pédagogiques à valoriser et utiliser; rôle important / partenariats; renouvellement / démarche actuelle
- **Collectivités:** acteurs directs de l'EDD
 - financement des établissements
 - politiques territoriales de DD (volets EDD)
- **Entreprises.** rôle de l'entreprise / formation continue; intérêt / formation initiale; intégrer les objectifs de DD

5. Schéma national d'éducation et de formation

Cf. Comité Ricard: « Plan national d'action d'éducation, de formation et d'information pour un développement durable »

Un Schéma national d'éducation et de formation au DD

- pour **coordonner les actions** à tous les niveaux.
- pour mettre en place les **dispositifs de soutien:** notamment
 - **formateurs et personnes ressources** (experts et généralistes).
 - **outils pédagogiques**

6. Ressources pour l'EDD et dispositif de soutien

Des dispositifs pour **accroître les capacités d'action** existantes

- **Valorisation des ressources disponibles** et diffusion des bonnes pratiques
- **Formation d'éducateurs EDD**, professionnalisation (référentiel des compétences, formations, diplômes, VAE...)
- **Formation d'experts** sur les champs DD / environnement / santé
- **Intégration du DD par les disciplines**
- Promotion et **adaptation des métiers** et professions clés.
- Création de chaires / problématiques régionales
- Sensibilisation et **formation des décideurs** publics et privés

7. Gouvernance

Pilotage (commissariat EDD / CGDD, MEN ?)

- mise en œuvre du Schéma national,
- application dans la sphère éducative
- lien direct avec la politique nationale

Evaluation (observatoire dédié)

- des indicateurs pour l'EDD
→ pertinence, qualité, efficacité et efficience des actions conduites.

8. Financement

Effort à produire considérable,
mais RH et savoir-faire mobilisables.

- Insuffisances budgétaires → soutien des grands acteurs:
 - **Collectivités:** programmes EDD en collaboration avec associations, établissements publics et acteurs privés
 - **Entreprises:** fondations dédiées EDD
- Une **Fondation nationale pour l'éducation au DD** pour soutenir la mise en œuvre du Schéma national, pour faciliter la mise en œuvre d'actions concertées pour susciter des projets pertinents pour soutenir des projets pilotes exemplaires, etc....

Suites données (octobre 2008)

*Incompréhensions / nature de la mission
légitime impatience / mise en œuvre, inquiétudes
/ financement, label EDD*

- Novembre 07 « **L'école agit** » (N.Vanier)
- Printemps 08 **Nouvelle mission** EDD / IGEN
- Juillet 08
Délégation au développement durable
→ programme d'actions à mettre en œuvre
- Octobre 08 « **L'école agit** » (C.Haignéré)
- Octobre 08 **Déclaration du ministre** X.Darcos
- Octobre 08 Vote la loi **Grenelle 1**

Education nationale

cf. Xavier Darcos 8/10/08

5 directions:

- Intégration des principes de **l'EDD dans la réforme du lycée** (*permettre aux élèves de s'engager dans des actions concrètes*)
- Développement des filières de **formation professionnelle** intégrant les principes de l'EDD
- Etablissement d'une **Charte nationale** pour favoriser les pratiques de DD (achats, restauration, déplacements...)

Education nationale

8/10/08

- Renforcement de la **formation des enseignants** avec création d'une **plateforme de bonnes pratiques**
- Création d'une **Fondation pour l'éducation au développement durable** afin de financer des actions concrètes

Loi Grenelle 1 / article 48

- **L'éducation au développement durable** est portée par **toutes les disciplines**
- et **intégrée au fonctionnement quotidien** des établissements scolaires.
- Elle contribue par ses dimensions éthiques et sociales, à la **formation citoyenne**.

Loi Grenelle 1 / article 48 Enseignement agricole

Renforcement des enseignements /

- diversité génétique
- utilisation rationnelle des moyens de production et leur **impact environnemental**,
- règles de **bonnes pratiques** d'utilisation des intrants,
- effets environnementaux des intrants,
- fonctionnement des sols
- exploitations à haute valeur environnementale

Loi Grenelle 1 / article 48 Enseignement supérieur

Les **établissements d'enseignement supérieur** élaboreront,

- pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus
- les universités et grandes écoles pourront solliciter une **labellisation DD**


Loi Grenelle 1 / article 48
Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie pour


- accompagner, à tout niveau de qualification, les **transitions professionnelles / DD**
- développer les **métiers et filières** de :
l'environnement, du recyclage, de
l'écoconception, des analyses du cycle de vie
- et la connaissance des **écosystèmes**.

Loi Grenelle 1 / article 48
santé – environnement


- Les formations initiales et continues en **Santé et Aménagement** des enseignements relatifs aux enjeux de santé liés à l'environnement
- Un institut dispensant des formations continues / **décideurs publics et privés** (antennes régionales).




LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Conférence des
grandes écoles
Groupe de travail
Développement
durable



REFEDD
Réseau français des étudiants
pour le développement durable



Conférence
des présidents
d'université
Commission
Développement
durable

Labellisation « Développement durable »
des établissements d'enseignement supérieur

Réunion du 15 mai 2009

Loi GRENELLE 1
Article 48

Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « **Plan vert** » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une **labellisation** sur le fondement de critères de développement durable.

NB/ « Plan vert » = plan DD

Groupe de travail
Plan vert

Réunion du 28 avril

Article 48 → Labellisation

Questionnements / labellisation

Réunion du 15 mai 2009

Thèmes et périmètres des groupes de travail

Calendrier

Rappel

- Démarches CPU, REFEDD, CGE
→ Convergence et complémentarité
- MESR / aspects juridiques, classement européen
- MEEDDAT / responsabilité des établissements, exemplarité, ancrage territorial
- Soutien des ministères : une démarche issue du terrain, soutenue par les pouvoirs publics

Questionnements / labellisation

- **Finalités**
- **Processus**
- **Incitation**

Finalités et modalités

- Quelle finalité pour cette labellisation ?
- Quels objectifs ?
- Quelles modalités d'élaboration ?
La méthode / notre responsabilité
Quelles contributions des parties prenantes ?
Lesquelles ?
- Une concertation est-elle utile ou nécessaire ?

Processus et dispositif

- Quel processus de labellisation ?
- Quel(s) périmètre(s) pour la labellisation ?
- Quels critères pertinents de développement durable ?
- Quel(s) référentiel(s) ? Défini(s) par qui, avec qui ?

- Qui sera habilité à procéder aux évaluations ?
- Par qui ? et comment ? sur quelles bases ?
- Qui délivrera le label ?
Qui certifiera ? Pour combien de temps ?
Qui vérifiera ?

Incitations et valorisation

- Comment inciter ? Cf. Loi NRE
Écoconditionnalité / aides publiques ?
Intégrer dans la contractualisation ?
- Quelle sanction ?
- Faut-il un classement ?
- Quelle communication, voire quelle
publicité pourront être faites ?
- Quelle information externe ? Médias ?
- Qui paiera ?

Programme de travail

- 11 juin Processus et dispositif de labellisation
- 24 juin Finalités, canevas Plan vert
- Juin Incitation et accompagnement
les freins, la contractualisation
- Juin Plan vert, opération Campus
Kit: outils et méthodes
- Septembre synthèse
- octobre présentation

NB/ Loi Grenelle 2